

Responsable de travaux bâtiment et travaux publics

RNCP15034 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	232p, 231p
Code(s) ROME	F1201, F1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	07/08/2015

Certificateur(s)

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

<http://www.cnam.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le responsable de travaux BTP travaille sous la responsabilité d'un directeur de travaux ou d'un ingénieur travaux. Il a en charge le suivi technique, administratif et budgétaire des travaux depuis sa préparation jusqu'à sa livraison.

Activités principales :

- Préparer l'exécution des contrats de travaux de gros œuvre
- Préparer l'exécution des contrats de travaux de second œuvre
- Diriger l'exécution des contrats de travaux
- Animer, mener, diriger une équipe ; assurer le tutorat de stagiaires et d'apprentis
- Participer au traitement des contentieux et litiges.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Garantir le bon déroulement des travaux (en termes de délais, coûts, relations contractuelles et administratives) ;
- Encadrer le travail du chef de chantier, des chefs d'équipes et du personnel technique du chantier (gestionnaire, aide conducteurs, assistants, secrétaires, techniciens d'études affectés au chantier).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (entreprises générales, entreprises spécialisées du BTP, services techniques de l'Etat et des collectivités locales).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Dans le bâtiment : Responsable environnement et sécurité chantier, Conducteur de travaux de gros œuvre, Conducteur de travaux de second œuvre, Conducteur de travaux de tout corps d'état, Coordonnateur de sécurité chantier, Coordonnateur Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier (OPC), Coordonnateur Sécurité, Protection de la Santé (SPS).

Dans les travaux publics : Responsable d'opérations, Conducteur de travaux voirie, réseaux divers, Conducteur de travaux routiers, Conducteur de travaux génie civil, Conducteur de travaux paysagers, Conducteur de travaux ports maritimes et voies navigables, Conducteur de travaux publics, Conducteur des travaux publics de l'État, Conducteur

d'opérations.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 623 €
Familles professionnelles (FAP)	B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée) H0X90 — Techniciens du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	17 805
Jugés difficiles à recruter	64 %
Emplois saisonniers	2 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) H0X90 — Techniciens du contrôle qualité H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

- l'administrateur général du Cnam ou son représentant,
- quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant,
- deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	07/08/2015
--	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Cette information a été supprimée en application de l'article 17.1 du Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15034/>